

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JUN 2023**

Date de la convocation : le 16 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à vingt heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, salle des fêtes de Droyes, sous la présidence de Christiane WELTI, le Maire.

Présents : Sylvaine CHARUEL, Dominique GERBEAU, Graziella JUMEL, Marie-Hélène LARTILLIER, Didier MAITREHENRY, Michel MATRION, Daniel MONNIER, Bernard PASQUIER, Jean-Jacques PETITPOISSON, Lise POTIER, Pascal RESIDORI, Nelly TESTU, Christiane WELTI.

Absents : Fabrice DOUET, Mireille GEORGET

Absents excusés : Véronique COIGNART

Absents excusés ayant donné procuration : Corinne LASALLE à Sylvaine CHARUEL et David LESEURRE à Daniel MONNIER.

Madame Sylvaine CHARUEL a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 17 mai 2023 est approuvé à l'unanimité des voix.

Sommaire :

2023-060 Avant-projet définitif de la cuisine de la résidence de Droyes

2023-061 Prestation de « Béguinage et Cie » pour le projet de vie partagée de la résidence de Droyes

2023-062 Soumission au régime forestier de parcelles à Louze et Droyes

2023-063 Horaires d'éclairage des églises

2023-064 Horaires de la garderie à Droyes

2023-065 Vente d'une parcelle située à VALLENTIGNY (Aube)

2023-066 Prise en charge du transport scolaire année 2023-2024

2023-067 Décisions modificatives au budget

2023-060 Avant-projet définitif de la cuisine de la résidence de Droyes

Le Maire rappelle au conseil la délibération N° 2022-063 du 16 juin 2022 actant la réhabilitation de la cuisine et de sa réserve dans le cadre du projet de résidence de Droyes. L'objectif est de permettre la production d'une centaine de repas par jour destinés :

- Aux élèves fréquentant le groupe scolaire (de 30 à 60 enfants selon l'évolution de la carte scolaire) ;
- Aux résidents de la Résidence en Habitat Partagé selon leurs besoins (15 personnes en moyenne) ;
- Aux convives extérieurs (habitants de Rives Dervoises et visiteurs).

Le montant de la maîtrise d'œuvre a été retenu lors de la séance du conseil municipal du 6 avril 2023 pour un montant de **28 214.40 € HT**.

Le groupe ACANTHE ARCHITECTES présente l'avant-projet définitif (APD du 25/05/23) pour un montant estimatif de **405 201.80 € HT**.

Pour rappel, le financement se décompose ainsi :

ETAT (FNADT) :	138 193 € (arrêté du no 52-2022-12-00-130 du 14/12/22)
REGION :	69 096 € demandés
GIP :	29 366 € demandés
RFVAA (Fond d'appui) :	20 000 € accordés 5 000 € en cours d'instruction

Total : **261 655 € HT**

Autofinancement : **143 546.85 € (33 %)**

Après en avoir délibéré à la majorité des voix dont une abstention (B. PASQUIER), le conseil décide de valider l'Avant-Projet Définitif présenté par le GROUPE ACANTHE ARCHITECTES pour un montant de 405 201.80€ HT et autorise le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-061 Prestation de « Béguinage et Cie » pour le projet de vie partagée de la résidence de Droyes

Le maire rappelle que le versement de l'AVP (Aide à la Vie Partagée) par le Département est conditionné par la capacité du porteur de projet à respecter les termes de la convention « Mobilisation de l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif » signée entre le Conseil Départemental de la Haute-Marne et la commune le 22 novembre 2022.

La commune s'engage notamment à réaliser les actions présentes dans le contrat qui sera passé avec chaque habitant inscrit dans le cadre de l'AVP. Le projet de vie social constitue le cœur de ce contrat.

Une première phase de travail a été réalisée avec le prestataire « Béguinage et compagnie » qui a rédigé, avec un groupe composé d'élus et d'habitants, le pré-projet de vie sociale de la résidence.

Le maire souhaite faire appel à nouveau à ce prestataire pour :

- Accompagner la mise en œuvre de la gouvernance du projet de vie sociale et partagée ;
- Accompagner la communication sur le projet de vie.

Le coût total de ces prestations s'élève à **5 865 € HT** (5 015 € pour la gouvernance et 850 € pour la communication).

Une demande d'aide financière va être déposée au Réseau Francophone des Villes Amis des Aînés (RFVAA) pour bénéficier du « Fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » selon l'axe 3 : « Faciliter l'accès à l'ingénierie pour accélérer la transformation des projets du territoire ».

Le Maire demande au conseil l'autorisation de signer les devis correspondants et de demander la subvention en lien avec cette action.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à signer les devis correspondants pour un montant total de 5 865 € HT, à demander la subvention au Réseau Francophone des Villes Amis des Aînés et toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-062 Soumission au régime forestier de parcelles à Louze et Droyes

Le Maire indique que plusieurs parcelles de bois assez conséquentes peuvent faire l'objet d'une demande de rattachement au plan de gestion ONF.

Pour la commune de Droyes :

Après le bornage d'une partie de forêt non répertoriée au cadastre et attendu que l'ONF est déjà gestionnaire de la parcelle mitoyenne 180 ZS 066 située aux Sicherons, il est proposé, après concertation entre Pascal RESIDORI, conseiller municipal chargé des affaires forestières et Lucas JEANMAIRE, Agent ONF, d'ajouter cette partie nouvellement cadastrée au plan de gestion ONF.

Une autre parcelle, cadastrée 180 ZL 20 "Abbaye d'Hacc" d'une superficie de 95a70ca, mérite également d'être rattachée au plan de gestion de l'ONF compte-tenu de son peuplement sylvicole.

Commune de Louze :

Pour les mêmes raisons que précédemment, il est proposé d'ajouter les parcelles suivantes au plan de gestion de l'ONF :

- 296 ZP 6 "grande vallée" pour 1ha10a80ca
- 296 ZO 27 "pré Vauthier" pour 69a 40ca
- 296 ZL 24 "les grandes côtes" pour 55a 30ca

B. PASQUIER pense qu'il y a d'autres parcelles de Louze à intégrer.

P. RESIDORI répond que cette proposition émane de l'agent ONF lui-même. Certaines parcelles sont trop petites et/ou difficiles d'accès pour les intégrer au plan de gestion de l'ONF. D'autre part, il est judicieux de garder des parcelles pour pouvoir faire des échanges.

B. PASQUIER propose que les parcelles soient répertoriées et listées dans un document pour qu'il y ait une trace pour l'avenir.

D. MONNIER demande si un document existe déjà pour le mettre à jour.

B. PASQUIER lui répond qu'elles sont répertoriées sur le cadastre mais qu'il faut malgré tout connaître le terrain.

C. WELTI rappelle que la connaissance empirique de ces parcelles n'est pas satisfaisante car cette connaissance se dégrade au fil du temps. Elle propose qu'un inventaire soit réalisé pour garder une trace transmissible d'une municipalité à l'autre. Elle précise que lors d'une visite de terrain pour inventorier certaines parcelles communales non gérées par l'ONF, elle a constaté une perte importante de bois par manque de gestion. Les parcelles ainsi délaissées sont ensuite difficiles à proposer à la vente.

P. RESIDORI fait remarquer qu'il y a encore beaucoup de travail à réaliser sur le territoire de Droyes.

S. CHARUEL propose de travailler en collaboration avec M. MARCHAND qui a une bonne connaissance des parcelles de bois.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à demander le rattachement des cinq parcelles citées ci-dessus au plan de gestion de l'ONF et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-063 Horaires d'éclairage des églises

Considérant que :

- L'éclairage des églises en fin de semaine plutôt que toute la semaine est un compromis entre leur mise en valeur et l'obligation de sobriété énergétique et budgétaire,
- La mise en valeur des églises par l'éclairage est d'autant plus efficace lorsque l'éclairage public est éteint,
- Les quatre églises de Rives Dervoises méritent d'être éclairées aux mêmes jours et horaires.

Madame le Maire propose l'éclairage régulier des églises les vendredi et samedi, de la tombée du jour jusqu'à 23h.

Elle propose également l'éclairage ponctuel en continu des quatre églises dans la nuit du 24 au 25 décembre.

Il appartient au SDED 52, qui a la compétence de l'éclairage des monuments et édifices publics, d'installer le matériel nécessaire à cet éclairage et d'en faire la programmation.

Mme LARTILLIER demande si les églises seront éclairées le dimanche en hiver.

D. MONNIER pense que ce n'est pas très utile compte-tenu de la faible circulation d'habitants de 22 heures à 23 heures en hiver.

D. MAITREHENRY attire l'attention sur le fait qu'il va falloir faire très attention aux dépenses en matière d'électricité car le contrat de 3 ans signé avec ENEDIS qui garantissait un prix stable arrive à terme en fin d'année ; le prix pourrait doubler.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à modifier les jours et horaires de l'éclairage des églises comme cité ci-dessus, à informer le SDED 52 pour la programmation de l'éclairage et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-064 Horaires de la garderie à Droyes

Considérant les besoins exprimés par des parents d'élèves du RPI Droyes/Puellemontier, Madame le Maire expose qu'il convient d'augmenter la durée de garderie à Droyes de 18h à 18h30 à partir de la rentrée de septembre 2023. Cette modification s'accompagne de l'augmentation du tarif de garderie de 2,50€ à 3€. La période de début septembre à fin décembre 2023 sera considérée comme un essai dont le bilan amènera le Conseil à confirmer ou non cet aménagement.

Après délibération à l'unanimité des voix, le conseil autorise le Maire à modifier l'amplitude horaire de la garderie du soir à Droyes, à savoir de 18 h à 18 h 30 et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-065 Vente d'une parcelle située à VALLENTIGNY (Aube)

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée par l'ANDRA (Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) pour l'achat d'une parcelle boisée appartenant à Rives Dervoises et située sur la commune de VALLENTIGNY (Le pré Lavau), cadastrée section **000 ZM 82** d'une surface de **42 a 20 ca** pour la somme de **1 000 €**.

Considérant que cette parcelle n'offre aucun intérêt particulier compte tenu de la difficulté d'y accéder, Madame le Maire propose au conseil municipal d'accepter cette offre.

P. RESIDORI confirme qu'il est nécessaire de parcourir 3 kms chez un particulier et longer un étang pour pouvoir accéder à cette parcelle. De plus, elle est dépourvue d'arbres, seuls y poussent des roseaux et l'ANDRA est propriétaire des parcelles voisines.

Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Après délibération à la majorité des voix dont une abstention (D. MONNIER), le conseil autorise le Maire à signer la proposition d'achat de ladite parcelle avec l'ANDRA, aux conditions énoncées ci-dessus et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

2023-066 Prise en charge du transport scolaire année 2023-2024

Mme le Maire expose au conseil qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau quant à la participation financière de la commune concernant les transports scolaires. La commune prendra à sa charge 100 % du coût du transport scolaire pour les élèves qui fréquentent les RPI de Louze-Longeville-sur-la-Laines et Droyes-Puellemontier, le collège Jean Renoir de La Porte du Der, et les lycées Emile Baudot de Wassy et Blaise Pascal de Saint-Dizier dans le cadre d'un projet scolaire spécifique et imposé de niveau « collège ».

La commune règlera directement la société TRANSDEV sur présentation de facture.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la prise en charge des frais de transport scolaire pour l'année 2023/2024 comme indiqué ci-dessus.

2023-067 Décisions modificatives au budget

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de prendre une décision modificative concernant le budget, en fonctionnement et en investissement.

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
Article	Chapitre	Montant
681	042	-6 043,39
6411	12	6 043,39
Total		0

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Chapitre	Montant	Article	Chapitre	Montant
231	041	92 949,44	203	041	92 949,44
1641	16	30 000,00	2803	040	-4 168,00
231	23	-36 043,39	28131	040	-1 875,39
			28152	040	-565,00
			28182	040	565,00
Total		86 906,05	Total		86 906,05

D. MAITREHENRY précise que c'est une opération d'ordre qui permettra de pouvoir récupérer la FCTVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la décision modificative N°2 au budget général 2023 en fonctionnement et en investissement et autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Remarques, informations et questions diverses

➤ Demande d'apprentissage

Une jeune administrée de la commune a déposé une demande d'apprentissage pour préparer un CAP Petite Enfance en 3 ans au sein des écoles de la commune. Les collectivités territoriales ne sont pas éligibles aux aides de l'Etat pour l'embauche d'un apprenti. Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, quant à lui est compétent pour le financement des frais pédagogiques (hors tous autres frais annexes) pour les contrats d'apprentissage relevant de la Fonction Publique Territoriale. Néanmoins, vu le nombre important de demandes, le CNFPT ne peut plus satisfaire les demandes parvenues après mars 2023 et la participation financière de l'Etat n'est pas assurée pour les 3 années. Outre le fait qu'il n'y ait pas de besoin réel dans les écoles maternelles de Rives Dervoises, le coût de cette prise en charge de 18 000 € n'a pas été inscrit au budget de 2023 et la commune ne peut se permettre cette dépense compte-tenu des contraintes actuelles sur le poste budgétaire RH.

L'ensemble des élus présents approuve cette position.

➤ Mise en place de la télé-médecine sur la commune et le territoire

Une porte ouverte présentant le nouveau cabinet de téléconsultation aura lieu le mardi 27 juin prochain de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Louze. Il y aura une démonstration d'une téléconsultation avec l'infirmière qui sera sur place dans le local dédié à cette utilisation avec un médecin basé à Troyes. La téléconsultation ne prend pas en charge les urgences ; les habitants de Rives Dervoises et des alentours pourront prendre rendez-vous pour une téléconsultation. Ce projet, mené par l'association « A la santé du Der », répond à un réel besoin sur notre territoire pour les patients qui n'ont pas de médecin traitant ou qui souffre d'un délai de prise en charge jugé trop long. Il peut également répondre à un besoin exprimé par les vacanciers, notamment basés à Giffaumont. Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, il s'agit du premier cabinet de télé-médecine en milieu rural. Un second, situé à la mairie annexe de Droyes, sera opérationnel dès la fin des travaux début octobre.

➤ Informations de la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der & Blaise (CASDDB)

La prochaine réunion de la CASDDB aura lieu le 3 juillet prochain.

Sont inscrits à l'ordre du jour des délibérations concernant les finances mais également la question de la fiscalité du projet CIGEO (Centre Industriel de stockage géologique) de Bure dans la Meuse piloté par l'ANDRA. Ce projet qui prévoit le stockage des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue va générer des retombées économiques pour plusieurs collectivités, notamment la CASDDB. La question de la répartition des compensations financières entre les différentes communautés d'agglomération est en cours.

La CASDDB a fait l'acquisition des locaux de l'entreprise YTO pour un montant de 800 000 € afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire.

La mise en place de caméras de vidéosurveillance par la Communauté d'agglomération sur les 4 communes historiques : ce projet qui couvre l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération limitrophes avec les départements de la Marne, l'Aube et la Meuse est pratiquement opérationnel (les caméras sont posées et la mise en service est en cours). La création effective du syndicat mixte du territoire de sécurité urbain et rural (TSUR) a été actée au 1er juillet 2023 et 10 membres du conseil communautaire ont été élus pour représenter la Communauté d'Agglomération au sein du comité syndical « TSUR Cœur Grand Est ».

Ce syndicat devra coordonner ses actions en matière de lutte contre la délinquance, mais aussi gérer l'ensemble du dispositif de vidéo protection de la zone, à savoir 319 communes réparties sur les départements de la Marne, la Haute-Marne et la Meuse. 7 caméras sont installées sur la commune de Rives Dervoises.

Les conseils communautaires sont visibles sur internet sur le site de la CASDDB.

➤ **Commune nature**

La commune est de nouveau inscrite à la distinction « Commune nature » qui s'engage dans un parcours global de sauvegarde de la biodiversité, de protection et de restauration des ressources en eau. La visite de certification aura lieu lundi 26 juin pour les 4 communes historiques.

D'autre part, la commune recevra le jury régional « Villages fleuris ». Les critères ont évolué, le jury note de manière plus globale la qualité du cadre de vie en tenant compte de l'aménagement et du fleurissement.

La commune présentera la commune dans son ensemble pour un seul label regroupant les 4 communes déléguées.

➤ **Centrale villageoise**

Les réunions publiques sont terminées. A ce jour, 32 inscriptions sont recensées pour ce projet qui consiste à produire et auto consommer une électricité de source photovoltaïque, au sein d'un collectif citoyen appelé « centrale villageoise ». La commune bénéficie de l'aide logistique de la Région par le biais du programme Climaxion, pour effectuer dans un premier temps, les études des toitures qui pourront recevoir les panneaux photovoltaïques et dans un second temps, estimer la faisabilité économique. Le projet est jugé mature par les partenaires régionaux.

Après ces études, il sera procédé à la création de la PMO (personne morale organisatrice) composée d'habitants désireux de s'investir dans ce projet citoyen

➤ **Assainissement**

M. PASQUIER a remarqué que la pompe d'assainissement située près de la rivière à Louze fonctionne en continu et demande si SUEZ est au courant. M. MONNIER lui indique que SUEZ gère seul les installations par délégation de service public contrôlée par la Communauté d'Agglomération maintenant compétente sur ce domaine.

➤ **SDED52**

M. PASQUIER fait un retour de la réunion à laquelle il a assisté concernant la collecte des déchets. A partir de janvier 2026, les communes devront être équipées de colonnes pour recevoir les déchets « corps plats » (carton, magazine, journaux, papiers) qui ne seront plus collectés devant les habitations.

➤ **Association sportive de Longeville-sur-la-Laines**

M. MATRION informe les membres du conseil que l'équipe de foot a remporté le match de la finale consolante à Chaumont et propose d'organiser un moment d'échange avec les joueurs au stade de foot.

Le conseil exprime ses félicitations au club et se montre favorable ; une date sera prochainement programmée.

Le maire délégué de Longeville-sur-la-Laines indique qu'il y aura des travaux à prévoir au stade, demandés par la Fédération de football.

➤ Une habitante de Droyes fait part au conseil du problème qu'elle a rencontré pour trouver un artisan pour remplacer des vitres à son domicile malgré la liste présente dans l'annuaire des entreprises de Rives Dervoises, élaboré et distribué par la commune. Elle déplore la disparition de l'annuaire téléphonique, indique qu'elle n'a pas internet et suggère d'installer des panneaux avec le nom des entreprises extérieures à l'entrée des villages comme on peut le voir dans certaines communes. B. PASQUIER fait remarquer que l'installation de panneaux est désormais réglementée et que c'est régi par la CASDDB.

➤ **Dédicace**

M. MAITREHENRY profite de la présence de madame RICHTER, une habitante de Droyes dans le public pour la présenter au conseil et informer qu'elle sera présente le lendemain à la salle des fêtes de Droyes pour dédicacer son livre.

➤ **Exposition itinérante**

Mme WELTI en profite pour informer le conseil qu'il y a actuellement une exposition « Lumière sur l'artisanat » à la mairie de Wassy. Cette exposition itinérante met l'accent sur l'artisanat, première entreprise de France avec la promotion d'une quinzaine d'artisans de la Marne, Haute-Marne, Meuse et de l'aube. Peut-être pourrait-elle être présentée sur la commune de Rives Dervoises.

➤ M. Gérard BROUILLARD fait part au conseil de plusieurs doléances sur la commune historique de Louze :

- Problème de fonctionnement simultané des feux tricolores à Louze

Daniel MONNIER lui indique que le fonctionnement simultané est la règle établie par le Département.

Concernant le dysfonctionnement de celui de la rue du Cimetière, l'entreprise doit intervenir.

- La grille du portail de l'église coté route de Sauvage Magny n'est pas réparée depuis les travaux de la RD 400.

- Lors d'un enterrement, une voiture était stationnée devant la sortie et le corbillard n'a pas pu passer, il suggère de prendre un arrêté d'interdiction de stationnement. Daniel MONNIER lui répond que la matérialisation au sol avec de la peinture jaune sera effectuée pour signaler l'interdiction de stationner.

- Il y a un trou dans le mur du cimetière depuis longtemps. Le Maire lui répond que ce trou ne revêt pas de caractère d'urgence à être réparé car il n'est pas dangereux ; la priorité est portée sur un pilier qui menace de tomber au cimetière de Droyes.

- Il y a d'autres habitations sur Louze qui pourraient bénéficier d'une sortie « bateau » comme le 17 Grande Rue. L'information est notée.

- Un coffret EDF a été détérioré par un agent. Il sera matérialisé pour éviter ce genre de désagrément à l'avenir.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 27 juillet 2023 à 20 heures à la salle des fêtes de Longeville sur la Laines.

Les questions et informations étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 40.

Fait à RIVES DERVOISES, les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Christiane WELTI

La secrétaire de séance,
Sylvaine CHARUEL